

Prix AIFBD

du bibliothécaire/documentaliste francophone

de l'année 2020

L'Association internationale francophone des bibliothèques et documentalistes (AIFBD) lance un appel à nomination pour son premier prix du bibliothécaire/documentaliste francophone de l'année qui met à l'honneur un(e) collègue de la profession pour son engagement au sein de sa communauté locale, nationale voire internationale (associations professionnelles) ou par ses publications pour la valorisation et l'épanouissement de la profession de bibliothécaire/documentaliste dans un contexte de promotion de la bibliothéconomie francophone.

Cela inclut :

- Le libre accès à l'information pour tous.
- Les actions de promotion de la lecture et de l'utilisation des ressources des bibliothèques.
- L'amélioration et l'extension des services proposés aux différents publics.
- Le renforcement du rôle de la bibliothèque ou du centre de documentation au sein de leur environnement que cela soit une ville, une école, une université, une entreprise ou une organisation.
- Et bien d'autres thématiques relatives à notre profession.

Qui est éligible ?

Tout bibliothécaire ou documentaliste professionnel(le) francophone en activité travaillant dans tout type de bibliothèque ou centre de documentation dans le monde est éligible.

Par « professionnel(le) », nous entendons toute personne en possession d'un diplôme en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information et/ou ayant une position qualifiée de professionnelle au sein de sa structure documentaire.

La spécificité de ce prix est qu'il s'agit de nomination par un tiers. Nous vous invitons, membres de l'AIFBD, à nommer le ou la collègue de votre choix.

Procédure de nomination

Les nominations pour le prix du bibliothécaire francophone de l'année peuvent émaner de personnes de la profession, du personnel administratif ou politique, de collègues ou des usagers.

Toute nomination doit indiquer

- Le nom du (ou de la) candidat(e)
- La structure où il/elle officie
- Les raisons qui font que le/la nominée mérite d'être mise à l'honneur (dans un paragraphe de maximum 500 mots).

Il est possible d'envoyer des lettres de recommandation ou des documents d'illustration par courriel en supplément d'une nomination. Ces pièces jointes seront prises en considération mais le paragraphe de présentation reste l'élément principal de sélection par le jury.

Composition du jury

Les nominations seront soumises à un jury composé de 6 membres : trois membres du conseil d'administration de l'AIFBD, deux membres de la section Visibilité des bibliothèques francophones de l'AIFBD et un représentant du sponsor du prix.

Procédure de sélection

Chaque membre du jury choisira trois personnes nominées et les classera par ordre de préférence. La première personne aura 3 points, la seconde 2 points et la dernière 1 point. La personne ayant totalisé le plus de points dans le classement général remportera le prix. En cas d'égalité, le jury se réunira en comité afin d'échanger leurs opinions et de déterminer le (ou la) gagnant(e) du prix.

Critères de sélection

Le jury se basera sur les paragraphes décrivant les mérites des personnes nominées, en tenant compte :

1/ des réalisations de la personne nominée : création de nouveaux services innovants pour répondre aux besoins de publics spécifiques améliorant ainsi l'offre globale de la bibliothèque, promotion efficace de la lecture et de l'utilisation des ressources de la bibliothèque, mise en place d'une section dans une entreprise, une organisation ou une autre structure culturelle permettant un gain en visibilité de la bibliothèque, campagnes de communication ou de plaidoyer, etc.

2/de l'engagement de la personne nominée envers la profession et le métier du bibliothécaire/documentaliste : engagement associatif local, national, international, publications, communications, promotion du rôle des bibliothèques dans leur environnement social et politique, etc.

Il ne sera pas tenu compte des auto-nominations, ni des nominations de personnes qui ne sont plus en activité dans un établissement documentaire.

Récompense

La personne lauréate bénéficiera d'une bourse facilitant la participation au Congrès 2020 de l'AIFBD à Bruxelles et au congrès IFLA 2020 à Dublin. La bourse couvrira l'inscription au congrès AIFBD et l'inscription au congrès IFLA. Une participation aux frais de transports pour venir au congrès AIFBD sera ajoutée à ce pack. Enfin l'adhésion à l'AIFBD sera offerte pour l'année 2020 et pour l'année 2021.

La date limite du dépôt des nominations est fixée au 15 avril 2020.

Le nom de la personne lauréate sera communiqué en mai 2020 et le prix sera remis lors du prochain Congrès de l'AIFBD qui aura lieu à Bruxelles les 12 et 13 août 2020.

[Les nominations se font sur l'un de ces formulaires au choix :](#)

- [Version google](https://forms.gle/j3n916Q1uGnTdAJT8) : <https://forms.gle/j3n916Q1uGnTdAJT8>
- [Version Framiform](https://framaforms.org/prix-de-laifbd-du-bibliothecaire-francophone-de-lannee-2020-1579691082) : <https://framaforms.org/prix-de-laifbd-du-bibliothecaire-francophone-de-lannee-2020-1579691082>



Pour toute question concernant la procédure de nomination, veuillez contacter l'AIFBD par courriel à l'adresse : prix.aifbd@gmail.com